

Envoyé en préfecture le 06/12/2023

Reçu en préfecture le 06/12/2023

Publié le

ID : 078-217802081-20231129-2023_146-DE



BUDGET PRIMITIF

NOTE EXPLICATIVE

2024

SOMMAIRE

<u>PREAMBULE</u>	2
<u>1. LES GRANDS EQUILIBRES BUDGETAIRES</u>	3
<u>2. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>	4
LES DEPENSES	4
LES RECETTES	7
<u>3. LA SECTION D'INVESTISSEMENT</u>	9
LES DEPENSES	9
LES RECETTES	13

PREAMBULE

Le Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2024 qui s'est tenu le 18/10/2023 a donné divers éléments d'information tels que :

- Le contexte national,
- Le contexte local,
- La situation financière et les projets de la Collectivité.

Ces éléments ont défini le contexte de la préparation de notre Budget Primitif 2024.

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le Budget Primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité :

- La section de fonctionnement regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité, c'est-à-dire les dépenses qui reviennent régulièrement chaque année (énergies, fournitures, personnel, ...).
- La section d'investissement retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune (travaux, achats de matériels...).

Ce budget a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement pour préserver la capacité d'autofinancement et maintenir un volume d'investissements nécessaires au développement de la commune ;
- D'utiliser les capacités d'autofinancement pour financer les investissements et de recourir avec à l'emprunt en fonction des besoins de la Commune.
- De mobiliser des subventions chaque fois que cela est possible.

Le Budget Primitif 2024 qui est soumis au vote des membres du Conseil Municipal, prévoit donc les autorisations budgétaires en dépenses et en recettes pour les deux sections – fonctionnement et investissement – qui sont équilibrées.

1. LES GRANDS EQUILIBRES BUDGETAIRES 2024

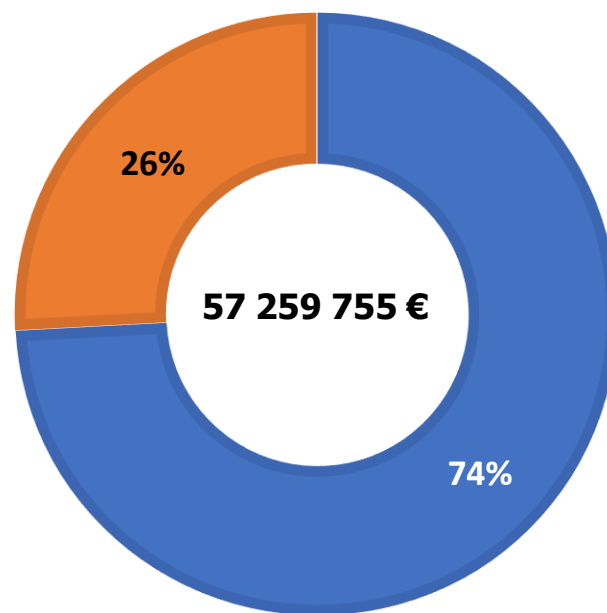
Le budget primitif 2024 est présenté en équilibre, en dépenses et en recettes, à la somme de **57 259 755 €**.

La présentation du budget 2024 diffère de celle des années précédentes du fait de la non intégration du résultat de l'exercice 2023.

Ce dernier sera repris dans le courant de l'année 2024 dans un budget « supplémentaire » après l'adoption du compte administratif.

Les grands équilibres par section se présentent de la manière suivante :

- **Fonctionnement : 42 468 832 €**
- **Investissement : 14 790 923 €**



■ Fonctionnement ■ Investissement

2. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES

Les dépenses 2024 représentent un montant de 42 468 832 € connaissent une hausse de 2,63% ; elles augmentent sous l'effet de plusieurs facteurs :

- L'inflation répercutée sur les produits et services achetés ;
- Les mesures gouvernementales relatives à la masse salariale en année pleine ;
- L'impact des taux d'intérêts

Les dépenses réelles du budget s'élèvent à **38 153 872 €**

Les opérations d'ordre s'élèvent à **4 314 960 €**

Charges à caractère général : 10 823 382 €

Globalement, **elles représentent 25.49 % du budget de fonctionnement total.**

Dans l'attente du budget supplémentaire et des ajustements nécessaires, les évolutions les plus notables correspondent à :

- L'ajustement à la baisse des consommations des fluides (énergie et électricité, carburant, chauffage) de 564 522 € (-18.4%) du fait d'une évolution des prix moindre de 2022-2023 comparée à celle de 2021-2022 et au renforcement des mesures de gestion de notre patrimoine (exemple : baisse des températures dans les équipements hors crèches et écoles, les travaux de gestions pilotée du chauffage des équipements, fermeture d'équipements pendant les vacances).
- L'impact de l'inflation avec notamment une hausse du coût des fournitures et des services (170 268 € de contrats de prestations de services, 108 818 € de prestations de services, 60 977 € d'assurances, 37 601 € de fournitures de petits équipements, 32 002 € de maintenance des logiciels et matériels) et liés à des projets (99 820 € pour les fêtes et cérémonies).

Les dépenses de personnel : 23 800 000 €

La maîtrise de la masse salariale est un enjeu majeur pour la collectivité.

CA 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024
22 650 298 €	23 285 738 €	23 500 000	23 800 000
-3.15%	2.81%	0.92%	1,28%

(2023 : il s'agit d'une prévision)

Pour 2024, les dépenses de personnel sont portées à 23 800 000 € intégrant les mesures décidées par l'Etat. Ce chapitre prévoit une augmentation de seulement 300 000 € (soit 1.28 % par rapport au budget total de 2023) et **représente 56.04 % du budget de fonctionnement.**

Cette hausse permet de faire face aux décisions de l'Etat :

- Revalorisation de 5 points d'indice pour l'ensemble des agents publics titulaires ou contractuels,
- Augmentation d'un point de la part patronale des cotisations CNRACL,
- Revalorisations catégorielles, effet année pleine des 1.5% d'évolution du point d'indice et des hausses du SMIC de 2023.

La masse salariale pour 2024 anticipe également une hausse de 1% du point d'indice et de 2% du SMIC ainsi que l'évolution du Glissement Vieillesse Technique (GVT) pour les fonctionnaires (avancements d'échelons et de grades, promotion interne)

Les prélèvements au titre de la péréquation : 1 118 727 €

Ces prélèvements sont estimés à :

- Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile de France (FSRIF) : 374 727 € (335 319 € en 2023)
- Le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) à 744 000 € (542 021 € en 2023).

Cela représente une augmentation de 241 387 € soit + 27.5 % de dépenses imposées à la commune. Depuis 2012 la Commune cotise à ces deux fonds ce qui représente un total de 7.9 M€ qui nous est confisqué par décision de l'Etat.

Les autres charges de gestion courante : 2 058 280 €

Ce poste est composé principalement des participations et des subventions de fonctionnement aux associations.

Les subventions versées aux associations et autres organismes sont prévues à hauteur de 899 395 € dont le CCAS pour 480 000 €.

Les indemnités des élus, la formation, l'ensemble des cotisations et des frais représentent 234 547 €.

L'enveloppe comprend également la contribution de la ville au fonctionnement et à l'utilisation du Centre Nautique pour 397 000 €.

D'autres dépenses sont inscrites comme les créances admises en non-valeur et les créances éteintes pour 110 000 €, les redevances pour nos systèmes informatiques et concessions pour 242 848 €

Enfin les dépenses exceptionnelles pour 132 490 € (ancien chapitre 67 en M14). Il s'agit d'une provision pour faire face à ce type de dépenses comme par exemple le remboursement des billets en cas d'annulation d'un spectacle.

Les charges financières : 299 958 €

Les charges financières comprennent les intérêts de la dette pour 82 278 €, les intérêts pour le centre nautique pour 164 339 € ainsi qu'une provision de 60 000 € pour d'éventuels intérêts dus à l'utilisation de la ligne de trésorerie et pour les intérêts courus non échus des emprunts qui seraient encaissés en 2024.

Les charges exceptionnelles : 53 525 €

Elles concernent l'annulation de titres de recettes sur les exercices antérieurs.

Le virement à la section d'investissement : 500 000 €

Ce poste permet de virer des crédits de la section de fonctionnement à la section d'investissement mais ne donnent pas lieu à émission de titre et de mandat au cours de l'exercice

Les opérations d'ordre de transferts entre sections : 3 814 960 €

Elles comprennent les dotations aux amortissements pour 3 700 000 €, les charges transférées liées à la crise sanitaire Covid-19 (dernière année) pour 29 960 € et des dotations aux provisions pour 85 000 €.

LES RECETTES

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 42 468 832 €.

Les recettes réelles s'élèvent à 41 984 552 €.

Les opérations d'ordre s'élèvent à 484 280 €

Les remboursements sur rémunérations du personnel et charges : 356 464 €

Ce poste enregistre les remboursements sur rémunérations effectuées par les organismes sociaux, notamment le remboursement des indemnités journalières de maladie que le service a payées à son personnel, ainsi que les remboursements sur rémunérations en provenance du personnel.

Les produits des services versés par les usagers : 3 612 016 €

Les produits des services et du domaine concernent principalement les recettes tarifaires des services aux usagers (restauration scolaire, centre de loisirs...) ainsi que les redevances du domaine public. Ces recettes qui reposent sur l'utilisation des services mis à la disposition de la population sont donc difficile à estimer et inscrites en 2024 pour un montant proche de ce qui devrait être réalisé en 2023.

Les impôts et taxes : 31 862 113 €

Les recettes fiscales représentent 75% de l'ensemble des recettes de fonctionnement pour un montant de 31,86 M€, soit une hausse de 5.87% par rapport à 2023.

Elles sont essentiellement constituées du produit des taxes directes locales, des attributions de compensation (reversement de la fiscalité de SQY) et de taxes indirectes.

Le produit des contributions directes (taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, taxe d'habitation sur les résidences secondaires) est attendu à 24 049 865 €.

Tandis que les taux d'imposition communaux resteront stables, la progression du produit est uniquement liée à la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives dictée par l'Etat, en lien avec l'inflation constatée. La loi de finances pour 2024 n'étant pas votée, une hypothèse de revalorisation de 4% a été retenu pour préparer le budget 2024.

Le produit des taxes indirectes avec notamment :

- Les droits de mutation (DMTO) : la conjoncture actuelle nous amène à être prudent avec une inscription de 800 000 € même si le résultat de l'exercice 2023 était meilleure que nos prévisions.
- La taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) : le produit de cette taxe est prévu à 350 000 € soit en hausse de 2.94%.
- La taxe sur les pylônes électriques : le produit de cette taxe est estimé à 62 000 € c'est-à-dire proche du réalisé de 2023.

La fiscalité en provenance de Saint-Quentin en Yvelines avec l'attribution de compensation (AC) : elle est fixée à 6 600 248 €.**Les dotations, compensations fiscales et participations : 5 691 339 €**

La dotation forfaitaire est prévue à 727 342 € soit une baisse de 318 786 € (- 30.47 %) comparée à 2023. Avec cette nouvelle baisse la commune a perdu 3.78 M€ (84%) de sa dotation sur 10 ans soit en cumulé près de 27 M€.

Les compensations : l'allocation compensatrice liée à la réduction de 50% de la taxe foncière pour les établissements industriels et aux exonérations est estimée à 2 550 988 €.

Les autres participations sont estimées à 2 410 238 € :

- Etat : 41 511 € (titres sécurisés, recensement), 83 433 € sur projets et le FCTVA pour 20 000 €
- Conseil Départemental : 23 068 €
- Communes : 41 369 € pour leur contribution (exemple : feux d'artifices du 13 juillet)
- CAF des Yvelines : 2 200 857 € au titre de sa participation au fonctionnement des crèches et des activités périscolaires.

Les autres produits de gestion courante : 462 621 €

Ce compte retrace les revenus des immeubles est estimé à 456 020 € auquel s'ajoute d'autres recettes pour 6 601 €.

Les opérations d'ordre de transferts entre sections : 484 280 €

Les opérations d'ordre correspondent à l'amortissement de subventions d'investissement pour 404 280 € auquel s'ajoute 80 000 € de reprise de provisions.

3. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES

Immobilisations incorporelles : 910 880 €

Ce chapitre comprend les frais d'études et de maîtrise d'œuvre ainsi que les acquisitions de logiciels.

Les frais d'études et de maîtrise d'œuvre regroupe pour 835 000 € dont :

- 250 000 € pour la construction du nouveau GS des Petits Prés,
- 100 000 € pour la Maison de Quartier de l'Agiot,
- 100 000 € pour La Paine des Sports,
- 60 000 € pour l'assistance à la maîtrise d'ouvrage, pour la réhabilitation du GS de la Commanderie,
- 50 000 € pour le projet d'aménagement au Village,
- 40 000 € pour le projet Maison des Assistantes Maternelles,
- 35 000 € pour les travaux d'aménagement de la Clef de Saint Pierre.

Les acquisitions de logiciels sont prévues pour 75 000 €.

Subvention d'équipement : 50 000 €

Cette inscription budgétaire est réalisée dans l'hypothèse dans laquelle la Commune serait amenée à verser une subvention d'équipement.

Immobilisations corporelles : 6 593 414 €

Le plan d'investissement sur notre patrimoine bâti, sur nos voiries et nos espaces verts se poursuit afin de les rendre plus conforme aux besoins actuels et aux enjeux de demain. Les principales opérations pour 2024 sont les suivantes :

Travaux de bâtiments : ils sont estimés à 2 263 767 € avec notamment

- 500 000 € de travaux d'aménagement de l'hôtel de ville pour la modernisation et l'amélioration de l'accueil du public ainsi que pour la sécurisation du bâtiment,
- 250 000 € au titre des travaux sur nos systèmes de chauffage afin de réduire la consommation énergétique (continuité des travaux de Gestion Technique à distance du Chauffage dans les écoles et les crèches),

- 860 000 € de travaux dans les écoles (dont 200 000 € pour la 2^{ème} tranche de changement des huisseries à l'école du Berceau, 180 000 € pour la rénovation et la reprise de toiture à l'école du Gandouget, 110 000 € pour les travaux d'aménagement d'une classe et reprise des sanitaires pour l'école élémentaire de la Commanderie, 60 000 € d'installation de volets roulants extérieurs à l'école Jean Monnet ainsi que des nombreux petits travaux dans les autres écoles),
- 250 000 € pour les travaux récurrents sur les bâtiments hors écoles,
- 400 000 € de travaux pour le Prisme pour la rénovation des toilettes et de l'ensemble des canalisations et des travaux sur le revêtement extérieur.

Travaux sur les voiries et de ses espaces verts estimés à 1 678 496 € dont les opérations suivantes :

- 478 496 € pour les travaux d'aménagement au Village avec la création d'un espace de jeux et de détente pour les familles, les travaux de sécurisation de la RD 23),
- 665 000 € pour la poursuite des travaux d'aménagement du quartier de la Clef de Saint-Pierre notamment la rénovation de la place de Berlin,
- 200 000 € de création de fibre optique pour raccorder l'école de la Nouvelle Amsterdam à notre réseau notamment pour le contrôle d'accès et la vidéoprotection)
- 335 000 € pour divers travaux de requalification, d'aire de jeux et d'espaces verts

Les acquisitions de matériel, mobilier, outillage et véhicules : 2 401 151 € dont

- 663 014 € pour le matériel informatique, et numérique scolaire
- 350 000 € pour l'acquisition d'un matériel roulant (camion),
- 60 000 € de véhicules,
- 367 445 € de matériels de bureau et mobiliers,
- 651 930 € d'autres immobilisations corporelles (électroménager, matériel de motricité, mallette PPMS, tricycles, matériel hi-fi, matériel de sports, alarmes, contrôle accès, caméras, matériel de musique, matériel de police municipale...).

Immobilisations en cours : 1 160 000 €

Elles comprennent les travaux de réhabilitation de la Maison de Quartier de l'Agot (1 000 000 €).

Taxe d'aménagement : 400 000 €.

Remboursement de la dette : 1 402 349 €.

Cela comprend le remboursement du capital de la dette 1 377 349 € dont 153 642 € pour le centre aqualudique) et 25 000 € de dépôts et cautionnements.

Opérations pour compte de tiers : 3 300 000 €

Ce chapitre regroupe deux opérations que la Commune réalise pour le compte de l'agglomération de Saint-Quentin en Yvelines

- D'une part les travaux réalisés (voirie, éclairage public, réseaux) dans le cadre de l'aménagement à la Clef de Saint Pierre pour 300 000 €,
- D'autre part le lancement d'une nouvelle opération avec la rénovation du Parc des Coudrays pour 3 000 000 € dont la réalisation est prévue sur deux années.

Les opérations d'ordre de transferts entre sections : 484 280 €

Il s'agit de l'amortissement de subventions d'investissement pour 404 280 € auquel s'ajoute 80 000 € de reprise de provisions.

Opérations d'ordre et patrimoniales : 700 000 €

Les opérations d'ordre budgétaires (intégration dans les travaux des avances réglées sur les marchés et des études et maîtrise d'œuvre aux travaux concernés) correspondent à des jeux d'écritures sans flux financiers réels et doivent par conséquent toujours être équilibrées en dépenses et en recettes.

Chaque organisme public dispose d'un patrimoine lui permettant d'assurer son fonctionnement et d'accomplir ses missions. La comptabilité des collectivités locales prévoit des écritures comptables pour suivre l'entrée et la sortie des biens du bilan.

LES RECETTES

Subventions d'investissement : 628 000 €

Dans le cadre de son programme d'investissement la Ville sollicite régulièrement ses partenaires. Ce chapitre reprend les subventions déjà notifiées :

- Conseil Départemental : 78 000 € pour le déploiement du numérique,
- Région Ile de France : 100 000 € pour les travaux d'aménagement dans le quartier de la Clef de Saint-Pierre,
- Saint Quentin-en-Yvelines : 450 000 € pour différentes acquisitions et travaux (programme fonds de concours à affecter).

Des subventions ont été sollicitées auprès nos partenaires pour lesquelles l'inscription budgétaire se fera dès la notification.

Emprunt d'équilibre : 4 470 000 €

L'emprunt inscrit est un emprunt d'équilibre, qui constitue la limite haute de l'emprunt 2024, avec notamment l'affectation du résultat, de l'obtention de subventions et l'ajustement des crédits au fil de l'année en fonction des aléas de l'activité et des opérations.

FCTVA : 1 346 000 €

C'est une dotation versée aux collectivités territoriales et à leurs groupements, et destinée à assurer une compensation, à un taux forfaitaire, de la charge de TVA que ces derniers supportent sur leurs dépenses réelles d'investissement et qu'ils ne peuvent pas récupérer par la voie fiscale. En effet, les collectivités et leur groupement ne sont pas considérés comme des assujettis pour les activités ou opérations qu'ils accomplissent entant qu'autorités publiques.

Taxe d'aménagement : 20 000 €

Dépôt et cautionnements reçus : 2 000 €

Les produits de cessions d'immobilisations : 10 000 €

Les opérations pour compte de tiers : 3 300 000 €

Il s'agit de la contrepartie en recettes des opérations réalisées pour le compte de l'agglomération de Saint-Quentin en Yvelines

Le virement de la section de fonctionnement : 500 000 €

Ce poste permet de virer des crédits de la section de fonctionnement à la section d'investissement mais ne donnent pas lieu à émission de titres et de mandats au cours de l'exercice

Les opérations d'ordre de transferts entre sections : 3 814 960 €

Elles comprennent 3 700 000 € de dotations aux amortissements, 29 960 € de charges transférées liées à la crise sanitaire Covid-19 (dernière année) et des dotations aux provisions pour 85 000 €.

Les recettes prévues pour les écritures d'ordre des opérations patrimoniales : 700 000 €

Chaque organisme public dispose d'un patrimoine lui permettant d'assurer son fonctionnement et d'accomplir ses missions. La comptabilité des collectivités locales prévoit des écritures comptables pour suivre l'entrée et la sortie des biens du bilan.